



Conseil communautaire du 19 décembre 2022

Pour ce dernier conseil communautaire de l'année de Saint-Flour Communauté, des sujets importants concernant les services à la population, aux communes ou le développement économique du territoire étaient inscrits à l'ordre du jour. Voici les principales mesures adoptées par les élus.

Portage de repas : un seul tarif pour tous les aînés

Le service de portage de repas harmonisé à un tarif modeste pour soutenir le pouvoir d'achat des personnes âgées.

Depuis 2019, Saint-Flour Communauté travaille avec ses prestataires à l'harmonisation du service de portage de repas sur son territoire, afin d'apporter une qualité et un coût de service de proximité équivalent à l'ensemble des usagers.

Le portage de repas représente 62 800 repas par an et 320 bénéficiaires (évolution du nombre de repas de +18% entre 2018 et 2022 et de +14% du nombre de bénéficiaires).

Après avoir dans un premier temps harmonisé le rythme de livraison, la mise en place de la même composition des plateaux-repas est en cours - 8 composantes sur une journée alimentaire.

Les élus communautaires décident de fixer un tarif unique pour un plateau-repas à 8,25€ pour 2023, correspondant aux 2/3 du coût réel à ce jour. Le tiers restant est pris en charge par Saint-Flour Communauté, ce qui témoigne de la volonté forte de l'intercommunalité de soutenir le pouvoir d'achat des personnes âgées dans cette période d'inflation.

"C'est une mesure de solidarité entre tous les aînés du territoire, quel que soit leur lieu de résidence" a souligné la Présidente Céline Charriaud.

Ce tarif sera appliqué dès que la composition du plateau-repas sera harmonisée, au plus tard le 1^{er} juillet 2023.



Adoption de la Convention Territoriale Globale 2022-2026 avec la CAF du Cantal et du dispositif Grandir en Milieu Rural 2022-2025 avec la MSA Auvergne.

Politique éducative et sociale et services aux communes : de nombreux projets soutenus



Saint-Flour Communauté a travaillé avec la CAF du Cantal et la MSA Auvergne sur les nouvelles contractualisations qui encadrent le soutien financier apporté aux services en faveur de la population et du vivre-ensemble sur son territoire.

La Convention Territoriale Globale construite avec la CAF décline le projet social du territoire sur la base d'un diagnostic. La convention « Grandir en Milieu Rural », établie avec la MSA, accompagne des actions en matière de petite enfance, parentalité, loisirs / vacances, mobilité, numérique.

Cette démarche partenariale permet de fédérer autour de nombreux projets communautaires et communaux porteurs d'attractivité pour le territoire, dont la mise en œuvre pourra être accompagnée dans les années à venir :

- - Petite enfance : développement des modes de garde, réhabilitation ou construction de crèches et micro-crèches, soutien à la parentalité...
- - Jeunesse : consolidation de l'offre d'accueil de loisirs, promotion de la formation BAFA, actions en faveur des adolescents, aide au permis de conduite, prévention des risques numériques...
- - Personnes fragiles : accessibilité alimentaire, actions en faveur de la santé des seniors et des personnes en situation de précarité, développement de l'accès au logement...

- - Lien social : soutien à l'animation de la vie sociale, actions en faveur de l'inclusion numérique, aide à la mobilité...

Un fonds de concours à destination des communes pour créer des équipements d'accueil de la petite enfance

L'attractivité d'un territoire passe notamment par des modes de garde suffisants pour accueillir de jeunes enfants.

Dans ce cadre, Saint-Flour Communauté a réalisé en 2020-2021 un état des lieux des possibilités d'accueil des 0-3 ans. Celui-ci indique que 100 places d'accueil pourraient être perdues d'ici 2026 chez les assistantes maternelles, compensées très partiellement par de nouvelles installations.

Afin d'accompagner les communes qui portent des projets de création de structures d'accueil (maisons d'assistantes maternelles, micro-crèches, crèches...), les élus communautaires décident de doter la boîte à outils que Saint-Flour Communauté met à disposition des communes d'un nouveau fonds de concours qui participerait au financement de ce type d'équipement.

Ce fonds de concours s'élève à 5% du montant HT de l'opération d'équipement, plafonné à un montant maximum de 50% du reste à charge de la commune.



Economie : le dernier terrain de la 1ere tranche de la zone du Rozier-Coren vendu

L'entreprise QHSE Concept acquiert un terrain en entrée de zone pour développer son entreprise et de nouvelles activités.



L'entreprise QHSE Concept, dirigée par Marie-Amandine Siquier, a sollicité Saint-Flour Communauté afin d'acquérir le dernier terrain de la tranche 1 de la zone du Rozier Coren. Il s'agit d'un terrain de 4565m² bénéficiant d'un positionnement stratégique en bordure de rond-point à l'entrée de la zone.

La société spécialisée dans le conseil, l'audit et la formation dans les domaines de la Qualité, de l'Hygiène, de la Sécurité et de l'Environnement des entreprises, compte un siège social à Saint-Flour, au village d'entreprises du Rozier-Coren, et deux antennes à Aurillac et Clermont-Ferrand. Elle ouvrira bientôt une troisième antenne à Lyon, avec l'objectif à terme de créer un réseau national.

L'entreprise porte un projet de développement ambitieux que la directrice a présenté le 12 décembre aux élus de la commission économie de Saint-Flour Communauté. Il vise à construire un centre d'affaires pour conforter le siège social à Saint-Flour, développer l'activité, mais aussi proposer des espaces en location à d'autres sociétés, une offre inédite pour tout l'Est Cantal. L'intégration paysagère, la démarche environnementale et la qualité du bâtiment sont des composantes importantes du projet.

Les élus ont approuvé la vente du terrain et souligné l'intérêt du projet pour l'attractivité de la zone et du territoire.

Quelques unes décisions également adoptées :

- **FONDS EUROPEENS LEADER** : Adhésion au futur Groupe d'Action Locale du Cantal afin de pouvoir bénéficier des fonds LEADER.
- **ECOMUSEE DE MARGERIDE** : Mise en place d'une nouvelle politique tarifaire pour valoriser les temps d'animation dans et hors les murs, harmoniser les tarifs, mettre en

place un abonnement annuel.

- **SPORT** : Adoption des subventions aux clubs de sport collectif de haut niveau.
- **FONDS DE CONCOURS AUX EDIFICES CULTUELS** : Subvention à la restauration de l'église de Brezons et de la chapelle de La Barge à Alleuze.